

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 février 2020

## INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° 5038

présenté par  
Mme Rubin

-----

**ARTICLE 46**

L'alinéa de cet article est supprimé.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

"Comme la majorité des Français-es, nous nous opposons totalement à l'ensemble de ce projet de loi et demandons le retrait de l'ensemble de ses dispositions, y compris celles qui auraient pour fonction de limiter les dégâts d'un texte dévastateur.

Dans une tribune datée du 23 janvier 2020 et publiée dans le journal Le Monde, un collectif de chercheurs et d'universitaires du CNRS, de Sciences-Po Paris, de plusieurs universités parisiennes et de régions, alerte : « Les femmes divorcées seront les grandes perdantes [de la réforme des retraites] ».

Les signataires s'inquiètent notamment du fait que le gouvernement refuse de garantir le maintien des pensions de réversion pour ces femmes. En effet, celles-ci risqueraient de ne plus toucher la part de la pension de leur ex-mari qui leur revenait lorsque celui-ci était décédé.

Cette remise en cause d'un dispositif de lutte contre les inégalités de revenus entre les femmes et les hommes est inacceptable. Elle est par ailleurs contraire aux engagements affichés par le gouvernement qui assure dans tous les médias que les femmes seraient « les grandes gagnantes » de sa réforme.

Cet amendement de suppression s'inscrit donc dans la logique de l'amendement précédent, et réaffirme que le groupe parlementaire de la France insoumise s'oppose à ce qu'une nouvelle fois, les inégalités de revenus entre femmes et hommes soient accentuées.

"